

**APPLICATION FOR EXTENSION OF TIME TO APPEAL
DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI D'APPEL**

ONTARIO COURT OF JUSTICE
COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
PROVINCE OF ONTARIO
PROVINCE DE L'ONTARIO

Section 85 of the *Provincial Offences Act*
O. Reg 723/94 (s.7), O. Reg 722/94 (s.8)
Aux termes de l'article 85 de la Loi sur les infractions provinciales,
Règl. de l'Ont. 723/94 (a.7), Règl. de l'Ont. 722/94 (a. 8)

Pursuant to Section 85(2) of the *Provincial Offences Act*, no more than one application for extension of time to appeal may be made in respect of a conviction.

Aux termes du paragraphe 85(2) de la Loi sur les infractions provinciales, pas plus d'une demande de prorogation du délai d'appel ne peut être présentée à la suite d'une déclaration de culpabilité.

1. I,
Je soussigné(e)
of
de (occupation / profession)

was convicted in the Ontario Court of Justice at
ai été déclaré(e) coupable par le ou la juge siégeant à la Cour de justice de l'Ontario à

on the day of , yr. of the offence of:
le jour de an pour avoir commis l'infraction suivante :

contrary to section
contrairement à article

and was sentenced to pay a fine of \$ (including costs).
et le tribunal m'a ordonné de payer une amende de \$ (y compris les frais).

2. Reason for failure to appeal within allotted time:
Motif du défaut d'interjeter un appel dans le délai imparti :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I request a language interpreter for the appeal.
Je demande les services pour l'appel.
d'un(e) interprète de langue (leave blank if inapplicable / à remplir, le cas échéant)

Dated at
Fait à

this day of , 20
ce jour de Signature of Applicant / Signature du(de la) requérant(e)

Extension Granted (appeal to be filed within 30 days of approval date)
Prorogation accordée (l'appel doit être déposé dans les 30 jours qui suivent la date d'approbation)

Denied
Rejetée

Dated on the day of , 20
Fait le jour de Judge / Juge